

L'Espagne et le Maroc formalisent la chasse aux clandestins

DNC À MADRID, **AMAL BABA ALI**

■ Décidément, l'Espagne et le Maroc sont déterminés à concrétiser tous les projets en suspens entre les deux pays. Vingt ans après son adoption, l'accord bilatéral sur la réadmission de migrants clandestins interceptés sur le sol espagnol vient d'entrer officiellement en vigueur, après sa publication par le bulletin officiel de l'Etat espagnol, le 13 décembre dernier. Ratifié à Madrid le 13 février 1992, ce traité n'a jamais été mis en œuvre, jusqu'à ce qu'un groupe de migrants prenne d'assaut, le 4 septembre dernier, l'îlot de la Terre (Isla de Tierra), un caillou inhabité situé à quelques dizaines de mètres des côtes marocaines. Une nouvelle pratique vient de voir le jour sur le registre de l'immigration irrégulière. C'est alors qu'une course contre la montre est déclenchée par les autorités ibériques car toute riposte tardive signifie la voie libre à une nouvelle vague d'invités surprises sur le rocher. Hélas, il a fallu trouver un cadre légal pour mener l'offensive et c'est à ce moment que les deux gouvernements ont dépoussiéré un document vieux de 20 ans, pour justifier cette opération conjointe inédite. C'est de la sorte que quatre-vingt-trois «occupants» ont été délogés de l'îlot, manu militari, grâce à une coopération maroco-espagnole, la première du genre entre les deux gouvernements. Certes, l'occupation d'un îlot dépeuplé est un incident sans précédent sur le registre

des tentatives d'accès au vieux continent, mais c'est la première fois que les forces de l'ordre des deux pays s'allient pour rapatrier au Maroc des candidats à l'immigration. L'opération a permis au gouvernement espagnol de faire des économies budgétaires qui tombent à point en cette période de cures sans fin et d'austérité. L'histoire ne s'est pas arrêtée à ce stade. Les responsables des deux pays ont eu l'occasion d'étudier en profondeur le thème lors de la réunion de haut niveau tenue le 3 octobre à Rabat. Cependant, l'on se demande si cette officialisation de l'accord n'est pas une manœuvre de l'Exécutif espagnol, étant donné que des ONG pro-droits humains ont manifesté le projet de lancer une offensive judiciaire contre le gouvernement de Mariano Rajoy pour prouver l'irrégularité de l'entreprise maroco-espagnole. Il est à noter que l'accord bilatéral recèle une petite avancée pour les ONG, en stipulant que l'extradition devrait être formalisée à travers un écrit et non en catimini, aux portes des frontières, comme le dénoncent les activistes des droits de l'homme. De plus et selon l'article 11 de l'accord, un comité mixte devrait être créé pour mieux gérer les termes de ce pacte. À cette occasion, les responsables du dossier sécuritaire espagnol se sont félicités de cette institutionnalisation de l'accord. C'est le cas par exemple du secrétaire d'État à la sécurité, lequel a qualifié le traité d'instrument utile pour l'Espagne.